

SERVICE NATIONAL

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DECLARATION D'OPTION déposé dans le cadre de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983

La déclaration d'option est délivrée uniquement lorsque la Journée de Défense et Citoyenneté (J.D.C.) n'a pas été effectuée

Présence obligatoire de l'intéressé

Ce dossier doit être présenté en double : le **premier** avec toutes les **pièces originales**, le **second en photocopie**.

Liste des pièces à fournir :

- l'attestation de recensement,
- le livret de famille des parents,
- un extrait de l'acte de naissance,
- les pièces d'identité française et algérienne,
- un certificat de scolarité récent ou une attestation de scolarité ou un bulletin de salaire ou une inscription à l'A.N.P.E ou une inscription à la Sécurité Sociale,
- une quittance de loyer ou de téléphone de moins de trois mois avec un certificat d'hébergement s'il y a lieu accompagné de la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.

Lorsque la Journée de Défense et Citoyenneté a été effectuée, le Centre du Service National délivre, sur demande de l'intéressé, un certificat des services (article 3) sur justificatif de la nationalité algérienne.

Pour tout renseignement complémentaire :

Centre du Service National
Caserne Filley - BP n° 4269
2 Rue Sincaire - 06305 NICE

☎ : 04.93.62.78.68 ou 78.47
Fax : 04.93.62.78.27

Le dépôt de ces pièces est effectué par **le demandeur selon son lieu de résidence :**

Arrondissement de Toulon

: ☎ : 04.94.18.84 14 : les mardi et jeudi de 09h à 12h

Pour dépôt du dossier à Toulon :
de 9 h à 11h30 les mardi et jeudi

Adresse

: Préfecture du Var
Bureau des Élections et de la Réglementation Générale
Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
83070 TOULON

Arrondissement de Draguignan et de Brignoles : ☎ : 04.94.60.41.00

Adresse

: Sous-préfecture de Draguignan
1, boulevard maréchal Foch
83 300 DRAGUIGNAN